

Image not found or type unknown



Préavis d'une location de maison ophlm

Par **delphine**, le **26/05/2008** à **21:57**

Bonjour,

Avec mon mari , nous voudrions déménager dans un autre département, soit pour un nouveau travail, soit pour créer son entreprise il est reconnu à la COTOREP, et je voudrais savoir quel le temps de préavis à donner à mon propriétaire (OPHLM).

Merci beaucoup.